

**PROVINCE DE QUÉBEC
ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

À une réunion ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Îles du lundi 23 janvier 2023 tenue sur la plate-forme Zoom à 19 h et à laquelle sont présents :

P1– à combler	E6– OUELLET-M., Nathaël	
P2– FARRAH, Amélie	E7– POIRIER, Ginette	MC12– VIGNEAU, Karine
		MC13– CUMMINGS, Sébastien
P4– CORMIER, Jean	E9– NADEAU, Annick	MC14– à combler
P5– MCINTYRE, Sophie	E10– GILBERT, Isabelle	MC15– BOURQUE, Marc-Olivier
	ECSV– CYR, Jean-Michel	

P = Parent
E = Employé (e)
ECSV = Employé cadre sans droit de vote
MC = Membre de la communauté

formant le quorum requis (7 sur 13).

Étaient absents :

P3– CUMMINGS, Joël	E8– CORMIER, Valérie	MC11– GAUTHIER, Evelyn

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, est présente, de même que le secrétaire général, monsieur Donald Chiasson.

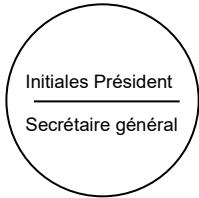
- Deux (2) personnes du public assistent à la réunion.

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Marc-Olivier Bourque, appuyé par madame Sophie McIntyre, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 décembre 2022;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Rapport annuel 2021-2022;
5. Adoption récente de directives;
6. Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances;
7. Correspondance;
8. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
9. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-001)



2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 décembre 2022

Il est proposé par madame Ginette Poirier, appuyée par madame Isabelle Gilbert, d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-002)

3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

4. Rapport annuel 2021-2022

Faisant suite à un avis public et conformément aux articles 162 et 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, il est consigné que le Rapport annuel 2021-2022 du Centre de services scolaire des Îles a été présenté à la population du territoire.

5. Adoption récente de directives

Madame Isabelle Gilbert, directrice des services éducatifs et des technologies de l'information, fait état de différentes directives adoptées par le Comité consultatif de gestion (CCG) au cours des dernières semaines et des derniers mois en lien avec les technologies de l'information, notamment :

- Code de conduite quant à l'utilisation des TIC (janvier 2023);
- Sécurisation des actifs informatiques (janvier 2023);
- Continuité des affaires (septembre 2021);
- Guide reprise informatique (septembre 2021);
- Gestion des accès (septembre 2021);
- Gestion et utilisation des centres de données (janvier 2023);
- Protection du périmètre réseau (septembre 2021);
- Internet des objets (janvier 2023);
- Gestion des incidents (janvier 2023).

6. Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certains centres de services scolaires de l'Est-du-Québec pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

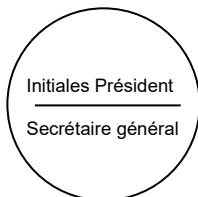
CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2023-2024, selon les avis reçus;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Phares a accepté de représenter les centres de services scolaires membres du regroupement auprès de la firme de conseillers en gestion de risques Gestion Turcot & associés inc.;

CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Îles de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de cinq ans, soit un an ferme et quatre années d'option;



CONSIDÉRANT QUE l'article 42.0.2 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

CONSIDÉRANT QUE les contrats actuellement en vigueur en sont à leur première année d'option et donc que trois autres années d'option sont possibles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 46 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à trois ans;

CONSIDÉRANT le projet d'auto-assurance actuellement en préparation par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) et la possibilité pour les membres du regroupement d'y adhérer dès le 1^{er} juillet 2023 pour les portefeuilles en responsabilité civile et professionnelle;

Il est résolu par madame Sophie McIntyre, appuyée par madame Annick Nadeau :

DE RENOUELER l'adhésion du Centre de services scolaire des Îles au regroupement d'achat des centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2023-2024, pour les portefeuilles d'assurance automobile, biens et délits;

DE RENOUELER l'adhésion du Centre de services scolaire des Îles au regroupement d'achat des centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2023-2024, pour les portefeuilles d'assurances en matière de responsabilité civile et responsabilité professionnelle, sous réserve de la possibilité d'adhérer au programme d'auto-assurance que pourrait mettre en place la FCSSQ;

DE MANDATER la firme Gestion Turcot & associés inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec les firmes de courtage actuelles en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des centres de services scolaires du regroupement concerné, le tout adapté à la situation qui prévaudra relativement au projet d'auto-assurance de la FCSSQ et selon le choix de chaque membre du regroupement d'y participer ou non;

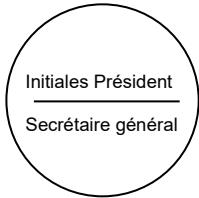
DE MANDATER le Centre de services scolaire des Phares pour réaliser le cas échéant, l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de services scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celui-ci pour le présent mandat;

DE S'ENGAGER à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Gestion Turcot & associés inc., soit :

- de renouveler avec les firmes actuelles, ou
- d'octroyer un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de cinq ans, soit un an ferme et quatre années d'option avec la ou les firme(s) déterminée(s) à la suite d'un appel d'offres public pour l'ensemble des centres de services scolaires participant au regroupement;

D'AUTORISER mesdames Brigitte Aucoin, directrice générale, et Danielle Gallant, directrice des services financiers, à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2023-003)



7. Correspondance

Aucune.

8. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

Madame Brigitte Aucoin, directrice générale, tient à souligner que :

- du 30 janvier au 10 février se tiendra la Campagne de sécurité en transport scolaire;
- du 5 au 11 février se déroulera la 29^e édition de la Semaine nationale des enseignants;
- du 13 au 17 février se dérouleront les Journées de la persévérance scolaire.

Madame Aucoin en profite également pour revenir sur la publication du jour dans la Presse de résultats des élèves de 5^e secondaire de juin 2022 à leur évaluation de français. Les élèves de la Polyvalente ont ainsi permis au CSSI de se démarquer parmi les seuls 6 CSS ayant réussi à augmenter leur taux de réussite par rapport à l'exercice précédent en 2019, avec un taux très enviable de 95,5 % vs 95,3 %, qui était également remarquable.

Madame Aucoin tient donc à adresser une motion de félicitations à tous les élèves, à leurs enseignants de français, de même qu'à tous les intervenants actuels ou passés qui les ont soutenus et accompagnés dans leur parcours scolaire, en comptant également leurs parents.

9. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la réunion à 19 h 25.

Jean Cormier, président du CA

Donald Chiasson, secrétaire général